

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 1

Nachruf: Hommage à Frédéric de Mulinen
Autor: R.L.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

*Nécrologie***Hommage à Frédéric de Mulinen**

Col Rolet Loretan

1^{er} vice-président de la SIDMDG, Ancien secrétaire général du Groupe suisse de la SIDMDG

Le colonel EMG Frédéric de Mulinen n'est plus ! Il nous a quitté quelques jours avant de fêter son 80^e anniversaire. Avec lui s'en est allé un seigneur, un idéaliste, un bâtisseur et un ami. Frédéric a laissé une empreinte durable au CICR dans le domaine de la diffusion du Droit international humanitaire (DIH) au sein des Forces armées. Ainsi, dans le cadre de sa fonction de Délégué du CICR aux Forces armées, il s'est illustré dans une véritable croisade pour la défense et l'illustration de deux idées toutes simples... en apparence. La première qui consiste à dire que si l'on veut que le Droit international soit respecté en temps de guerre ou d'occupation, il faut qu'il soit préalablement connu des militaires. La seconde, dont personne ne lui conteste la paternité, revient à constater que l'on n'enseigne pas le Droit de la guerre de la même façon à un soldat qu'à un général. A chaque niveau de connaissance et de responsabilité correspondent des connaissances non pas contradictoires mais différentes.

Fort de ces principes, il a conçu une méthode d'instruction, de nombreux exercices pratiques ainsi que des manuels d'enseignement traduits dans de nombreuses langues et appliqués un peu partout dans le monde, notamment à Genève et à l'Institut de Droit humanitaire de San Remo, dont il fut le créateur des cours de base pour officiers. Ainsi, par l'ensemble de son action, Frédéric aura directement ou indirectement influencé les connaissances de Droit humanitaire ainsi que la manière de penser de dizaines de milliers de militaires dans le monde entier.

Parallèlement à cet engagement exemplaire dans le cadre du CICR, Frédéric a été un pilier inébranlable de la Société Internationale de Droit militaire et de Droit de la guerre (SIDMDG). Membre extrêmement actif de cette Société pendant plus de 25 ans, il faisait profiter les participants non seulement de ses connaissances en matière de Droit des conflits armés, mais il intervenait encore avec brio dans de nombreuses langues étrangères fonctionnant alors non seulement comme éminent spécialiste de cette matière, mais encore comme traducteur ou interprète pour améliorer la compréhension et la communication entre les intervenants des différents pays.

Avant cela, il fut encore en 1978, avec feu le divisionnaire Eugène Dénéreaz et le br Raphaël Barras, un des cofondateurs du groupe suisse de la SIDMDG, groupe qu'il présida par la suite durant quelques années. Par ailleurs, il devint rapidement un

membre éminemment respecté du Conseil de direction et du Conseil d'administration de la SIDMDG, tout en exerçant un rôle très actif en qualité de président de la « Commission pour la protection de la vie humaine en cas de conflit armé », aujourd'hui « Commission de droit humanitaire. »

C'est lors du congrès de La Haye en mai 2006 que Frédéric, alors qu'il s'entretenait avec le soussigné lors d'une pause entre deux ateliers, s'effondra victime d'un accident vasculaire. Malgré la rapide intervention du service médical et son transfert à l'hôpital de la Haye, il ne se remit jamais de ce traumatisme.

Frédéric est parti comme il a toujours vécu : modestement et sereinement. Il laisse derrière lui, dans la peine, une épouse admirable de présence et de dévouement à qui nous adressons nos marques de sympathie émue. Il laisse aussi, pour tous ceux qui l'on bien connu le souvenir d'une personnalité « inventive, originale et créatrice » pour reprendre les termes prononcés par M. Jacques Moreillon, représentant du CICR lors des obsèques, le 4 novembre 2008, à Vevey. Enfin, il laisse, attristés, beaucoup d'amis sur tous les continents qui n'oublieront jamais le *gentleman* qu'il a toujours été et qui a illuminé tant de leurs rencontres.

Villars-sur-Glâne, 27 décembre 2008

R. L.

La *Revue Militaire Suisse* s'associe à cet hommage et garde un souvenir ému et reconnaissant du colonel Frédéric de Mulinen, qui de 1973 à 1979 a mis son talent d'écrivain et son expérience de juriste militaire au service de notre mensuel comme rédacteur en second.

Div (cr) Dominique Juillard
Président de l'Association de la *Revue militaire suisse*